



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

**DREAL DE CORSE**

Bastia, le 05 février 2015

*Affaire suivie par :*

*M. Pierre Marie LUCIANI  
Inspecteur des Sites 2B*

*Tél. 04 95 30 13 80 – 06 11 98 59 77  
pierre-marie.luciani@developpement-durable.gouv.fr*

Le Préfet de la Haute-Corse

à

Monsieur le Maire de Nonza

Objet : Proposition de création d'un comité de pilotage de fin de chantier  
Référence : Aménagement d'une aire de stationnement en site classé, Village de Nonza

J'ai réuni les services de l'Etat (Dreal, Drac, Ddtm2b) concernés par la réalisation d'une aire de stationnement dans votre village de Nonza en site classé, le 27 janvier 2015.

Nous avons évoqué le projet initial de création d'une aire de stationnement à 44 places, étudié de 2000 à 2003 à l'occasion de l'élaboration d'un cahier de gestion du village de Nonza, réalisé par M. PASQUALI René, architecte.

La réalisation de ce projet destiné à la population villageoise, a débuté en 2009 avec le choix du bureau d'études Pozzo di Borgo comme maître d'œuvre et l'entreprise locale de travaux publics Ramora pour la réalisation d'une première tranche de travaux (montant de 200 000 € HT).

Une seconde tranche de travaux a démarré en 2011 (montant de 300 000 € HT).

En 2012, les travaux réalisés ne semblaient pas correspondre au projet initial, les montants engagés étaient supérieurs aux montants prévus avec des délais de réalisation dépassés.

Pour cela, les services de l'Etat (Dreal, Drac) et l'Inspecteur général des sites du MEDDE, ont demandé à la commune de réaliser une étude de recollement afin d'établir les travaux restants à réaliser, en particulier ceux pour l'intégration paysagère de cet ouvrage. En 2013, suite à une validation des services de l'Etat, une troisième tranche de travaux a pu être lancée (montant 250 000 € HT) mais qui reste inachevée à ce jour.

Nous avons alors réalisé une réunion en Mairie de Nonza avec tous les acteurs concernés afin de recadrer le suivi de chantier. Cependant, il semblerait que les difficultés persistent pour l'achèvement de cet aménagement qui nécessitera une 4ème tranche de travaux (montant 190 000 € HT).

Il me semblerait que la meilleure méthode pour parvenir à la fin du chantier serait la création d'un Comité de pilotage que vous présideriez et auquel je participerais avec mes services de manière à appuyer votre action dans le respect du projet initial, des règles de préservation du site et de la maîtrise de la bonne utilisation des fonds publics engagés.

Ce comité pourrait être composé comme suit :

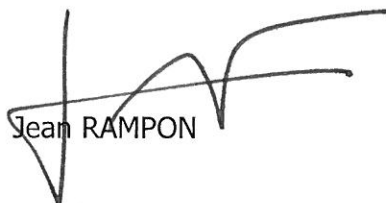
- M. le Maire de Nonza et deux conseillers municipaux,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Haute Corse,
- M. l'Inspecteur des sites de la Dreal Corse,
- M. l'Architecte des bâtiments de France de la Drac Corse,
- M. le Chef de service du soutien aux territoires de la DDTM2B,
- M. le représentant du Bureau d'études en charge de la maîtrise d'œuvre,
- M. le représentant de l'entreprise en charge de la réalisation de l'ouvrage,
- toutes autres personnes utiles, autant que de besoin.

Le rôle de ce Comité de pilotage serait de suivre l'état d'avancement des travaux, de manière régulière et coordonnée.

La première réunion pourrait se tenir sous votre autorité à la Préfecture de Haute-Corse voire en Mairie de Nonza, dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de votre prompt réponse, je reste à votre entière disposition.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire général de la Préfecture



Jean RAMPON